

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2017-161

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 2 MAI 2017

# Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris	
75-2017-05-02-001 - Arrêté de délégation de signature de M. Pascal DE WILDE,	
Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild,	
Trousseau - La Roche-Guyon (6 pages)	Page 3
Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris	
Seine-Saint-Denis	
75-2017-05-01-003 - 2017-05-01 Arrêté de délégation de signature du 01 mai 2017 (6	
pages)	Page 10
75-2017-05-01-004 - 2017-05-01 Arrêté de délégation marchés du 1er mai 2017 (2 pages)	Page 17
Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris	
75-2017-05-01-001 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des	
entreprises de PARIS 18ème Grandes Carrières (3 pages)	Page 20
75-2017-05-02-004 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Claudine	
BAUCHET (2 pages)	Page 24
75-2017-05-02-005 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de	
signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de	
l'annexe II au code général des impôts (6 pages)	Page 27

# Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-05-02-001

Arrêté de délégation de signature de M. Pascal DE WILDE, Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau - La Roche-Guyon



# Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n° 20122144-0001 du 1er août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1er et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information "Patient",

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 modifiant l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

# ARRÊTE

# ARTICLE 1er:

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

# ARTICLE 2:

Délégation de signature est donnée à :

- M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E);
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C);
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C);
- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.
- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G);
- Mme Aude GOLSZTEJN, directrice adjointe, chargée de la qualité gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2);
- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G);
- M. Alain LE HEN, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C);
- M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint, chargé de l'organisation et des parcours des patients, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de l'Organisation et des Parcours des Patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.
- M. Jean TOURET, directeur adjoint, chargé de mission responsable des relations internationales, à l'effet de signer tous les actes correspondants à cette fonction (responsable des relations internationales) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A).

# ARTICLE 3:

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé;
- Mme Françoise LlÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé;
- M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau La Roche-Guyon, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé;
- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

# **ARTICLE 4**:

En cas d'empêchement de M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre-Yves ALLAIN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pascal CUROT et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière principaux, M. Daniel FILSTEIN, Mme Nadège LAISMAN et M. Cédric RABERIN, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 M. Jean-Paul COUBARD, ingénieur en chef, Mme Maryse SEINTURIER et Mme Annie CHARRIER, attachées d'administration hospitalière principales, Mme Cécile MARCHAL, attachée d'administration hospitalière, Madame Sophie PINARD, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C), Mme Sophie ISCH, attachée d'administration hospitalière, Mme Valérie PELLÉ, adjointe des cadres hospitaliers, M. Fabrice BENIN, M. Emmanuel CLAUDIN, Mme Lydie MAUDIEU, Mme Valérie POIRIER-BURTIN, et M. Mathieu PROTEAU, techniciens supérieurs hospitaliers, M. David BORGAT, M. Frédéric FORTE, M. Daniel HAYOT, M. Yann LAZARDEUX et M. Jean-Philippe NEUVIALE, techniciens hospitaliers, Mme Véronique HOANG, adjointe administrative, M. Philippe VERDIER, maître ouvrier (paragraphe C alinéa 4), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS, directrices des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Hélène FAUSSER, directrice adjointe, Mme Christine CRESPO, Mme Sylvie FELDEN, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Marion NEVEU, chargée de missions, Mme Naïma BOUKELLAL, cadre de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Lionel VIGOURT, chargé de missions, Mme Valérie DROUVOT, cadre de santé, Mme Dunia MUTABESHA-SCHITTULLI, ingénieure qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 Mme Julia SAUTEREY et Mme Anne VERGEAU, chargées de mission (paragraphe A et G), Mme Stéphanie THERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de M. Alain LE HEN, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

M. Christophe DARRET, M. Jean-Christophe HONART, Mme Fanny LASSERRE et M. Arnaud VOGT, ingénieurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Alain LE HEN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

# ARTICLE 5:

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Geneviève CLOUARD et Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau La Roche-Guyon.
- Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

# ARTICLE 6:

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

# Site Saint-Antoine:

Mme Catherine MACRI et M. Stéphane AUBERT, Directeurs au Siège mentionnés sur l'annexe 2 de l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Ellen HERVE, directrice

IFSI, Mme Marie-Caroline DUGUEY, M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Nadège LAISMAN et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière.

# Sites Rothschild - Trousseau:

Mme Dominique LELIÈVRE, directrice au Siège mentionnée sur l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Solenne BARAT-CLERC, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER, Mme Aude GOLDSZTEJN et Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

# Site La Roche-Guyon:

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

# Site Tenon:

M. Bernard BOCQUILLION, Mme Floriane de DADELSEN et M. Charles MORVAN, directeurs au Siège, mentionnés sur l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Julie GRÜNDLINGER et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, Mme Joëlle SUC, attachée d'administration hospitalière principale, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier.

# ARTICLE 7:

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-03-31-001 du 31 mars 2017 est abrogé.

# **ARTICLE 8:**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 mai 2017

Pascal DE WILDE

6

# Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2017-05-01-003

2017-05-01 Arrêté de délégation de signature du 01 mai 2017



# Arrêté de délégation de signature au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2017-008

Le directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 Novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1<sup>er</sup> Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié par arrêté du 6 octobre 2015 fixant les matières déléguées par le directeur de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

# ARRETE

ARTICLE 1er: Délégation de signature est donnée à Mme Cécile CASTAGNO, directrice des affaires générales du Groupe Hospitalier et directrice de l'hôpital René-Muret, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FRANDJI tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

M. Hadrien SCHEIBERT, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalier, est désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Avicenne, pendant ladite période d'intérim.

Délégation lui est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, pendant ladite période d'intérim.

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Hadrien SCHEIBERT, directeur de l'hôpital Avicenne par intérim, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Avicenne, à :

- M. Pascal TELLE, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne,
- M. Daniel NABOR, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne.

ARTICLE 2: Délégation de signature est donnée à M. Hadrien SCHEIBERT, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hadrien SCHEIBERT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **M. Jean-François AGULHON**, directeur des ressources humaines adjoint.

En cas d'absence simultanée de MM. Hadrien SCHEIBERT et Jean-François AGULHON, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles eux-mêmes reçoivent délégation à :

- M. Gabriel APAYA, attaché d'administration hospitalière,
- M. Arnaud CAZELLES, attaché d'administration hospitalière,
- M. Samuel REJIBA, attaché d'administration hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Hadrien SCHEIBERT et Jean-François AGULHON, délégation est donnée, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B 4° à **M. Thomas SAUVANT**, attaché d'administration hospitalière.

<u>ARTICLE 3</u>: Délégation de signature est donnée à **Mme Laure WALLON**, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche et directrice de l'hôpital Jean-Verdier à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), F 1°, 2° et 5°, G 1° à 7°, 10° à 28°, 30 à 32°, 34° et 35°, H 1° à 5° et I, de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), G 1°, 2°, 4° à 6°, 10° à 28°, 30° à 32°, 34° et 35°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, à :

- **M. Grégory VIAL**, directeur de la stratégie, des affaires médicales, et de la recherche adjoint,
- Mme Marianne FOY, attachée d'administration hospitalière.

En cas d'absence de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Jean-Verdier, à :

- M. Régis MOUTARDIER, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier,
- **M. Philippe ROBIN,** adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier.

ARTICLE 4: Délégation de signature est donnée à M. Marc BERTRAND-MAPATAUD, directeur adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1° à 8° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), F 3°, G 4° et 5°, H 2°, 3° (formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès uniquement), et 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BERTTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- Mme Céline LEVEQUE, chargée de mission

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BERTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée, pour les matières énoncées au paragraphe H 2°, et pour les formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès énoncées au paragraphe H3°, à :

- Mme Cécile PARIZEL, attachée d'administration hospitalière,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BERTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée, pour les matières énoncées au paragraphe H 2°, et pour les décisions relatives aux décès énoncées au paragraphe H3°

- Mme Nadia OZKAN, adjoint administratif,
- Mme Sabrina EDET, adjointe des cadres hospitaliers,
- Mme Joana PEREIRA, adjointe des cadres hospitaliers,
- Mme Isabelle RENAULT, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 5: Délégation de signature est donnée à M. Jacques SULBERT, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), au paragraphe C en matière d'urbanisme et au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques SULBERT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- M. Philippe CHAUDET, ingénieur hospitalier,
- M. Stéphane BUTTIGLIERI, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 6: Délégation de signature est donnée à M. Dominique TROUVÉ, chargé de mission, directeur du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur),

E 2° et H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à M. Thierry PASQUELIN, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 7: Délégation de signature est donnée à Mme Aline COUDRAY, directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur) et H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline COUDRAY, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- M. Jean-Marc LAZARDEUX, attaché d'administration hospitalière,
- Mme Patricia PERROT, adjointe des cadres hospitaliers,
- M. Bernard SERMANSON, adjoint des cadres hospitaliers,
- M. Marcel RATIER, technicien supérieur hospitalier.

ARTICLE 8: Délégation de signature est donnée à M. Paul TANDONNET, directeur adjoint chargé de la qualité et de l'accueil du patient, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2°, au paragraphe H 3° pour les relations avec la police et la justice (dans le champ de ses attributions) et au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul TANDONNET, délégation est donnée exclusivement pour les relations avec la police et la justice énoncées au paragraphe H 3° à :

- **Mme Violette AMARANTO,** adjointe des cadres hospitaliers, chargée des relations avec les usagers à l'hôpital Jean-Verdier,
- **Mme Isabelle RENAULT**, attachée d'administration hospitalière, chargée des relations avec les usagers à l'hôpital René-Muret.

<u>ARTICLE 9</u>: En cas d'absence de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René-Muret, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée, pour les décisions de permissions temporaires de sortie des malades à **Mme Patricia CHOMEL**, assistante médico-administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital René-Muret, à **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité antimalveillance à l'hôpital René Muret.

ARTICLE 10: Délégation de signature est donnée à M. Christophe SEBERT, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières

énoncées au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. SEBERT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles il reçoit lui-même délégation, à **Mme Marie THEOPHILE**, Directrice des soins.

ARTICLE 11: Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté, à l'exception de M. Samuel REJIBA, Mme Marianne FOY, Mme Céline LEVEQUE, Mme Cécile PARIZEL, Mme Nadia OZKAN, Mme Sabrina EDET, Mme Joana PEREIRA, M. Jacques SULBERT, M. Philippe CHAUDET, M. Stéphane BUTTIGLIERI, M. Dominique TROUVÉ, M. Thierry PASQUELIN, M. Bernard SERMANSON, M. Marcel RATIER, M. Pascal TELLE, M. Daniel NABOR, M. Régis MOUTARDIER, M. Philippe ROBIN, M. Abdelkrim SOUALEM, Mme Patricia CHOMEL,
- **Mme Annick DUPIN**, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- M. Maurice DACCORD, directeur adjoint figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- M. Pascal PINGEON, ingénieur,
- M. Laurent BELLANGER, cadre supérieur de santé,
- Mme Marie-Françoise PESLIER, cadre supérieure de santé,
- Mme Brigitte SEGUIN, cadre supérieure de santé,
- Mme Christine NABOR-MOSSOT, assistante socio-éducative.
- Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI, assistante médico-administrative.
- Mme Christine DUFEAL, adjointe des cadres hospitaliers,
- Mme Françoise GAILLARD, adjointe des cadres hospitaliers.
- Mme Shanti LOSCO, attachée d'administration hospitalière,
- Mme Brigitte WOILLEZ, cadre supérieure de santé.
- Mme Valérie NAHON, cadre supérieure de santé,
- M. Frédéric POUPLARD, chargé de mission,
- Mme Rachida OUKHERFELLAH, chargée de mission.
- Mme Najat BENARAB, cadre de santé.

ARTICLE 12 : L'arrêté n° 2017-002 du 16 janvier 2017 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 13: Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Fait à Bobigny, le 1<sup>er</sup> mai 2017

Le Directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Didier\_ERANDII

# Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2017-05-01-004

2017-05-01 Arrêté de délégation marchés du 1er mai 2017



# Arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés publics

## Arrêté n° 2017-009

Le directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis »,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance-publique – hôpitaux de Paris, en matière de marchés publics,

# ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup>: Délégation de signature est donnée à Mme Cécile CASTAGNO, directrice des affaires générales du Groupe Hospitalier, directrice de l'hôpital René-Muret, en vue de signer au nom de M. Didier FRANDJI, directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis » tous les actes relatifs à la préparation, à la passation et l'exécution des marchés passés selon les procédures énoncées à l'article 3, paragraphe F, de l'arrêté directorial du 4 mai 2016 susvisé.

<u>ARTICLE 2:</u> Délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie MARTINEZ, attachée d'administration hospitalière, responsable de la cellule des marchés, en vue de signer, au nom du directeur.

- les actes nécessaires à la préparation des marchés publics, tels que définis au paragraphe A de l'article 2 de l'arrêté directorial du 4 mai 2016 susvisé
- les actes nécessaires à la passation des marchés, tels que définis au paragraphe B de l'article 2 de l'arrêté directorial du 4 mai 2016 susvisé, à l'exclusion de la signature et la notification des marchés, et des décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions,
- les actes nécessaires à l'exécution des marchés, tels que définis aux alinéas 6°, 7°, 8°, 10° et 12° du paragraphe C de l'article 2 de l'arrêté directorial du 4 mai 2016 susvisé

ARTICLE 3: Délégation de signature est donnée dans le champ de leurs compétences, en vue de signer, au nom du directeur, les actes nécessaires à l'exécution des marchés, tels que définis aux alinéas 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 9°, 11°, 13° et 14° du paragraphe C de l'article 2 de l'arrêté directorial du 4 mai 2016 susvisé, à

- Mme Aline COUDRAY, directrice des services économiques et logistiques,
- M. Jacques SULBERT, directeur des investissements et de la maintenance,
- M. Dominique TROUVE, directeur des systèmes d'information.

En cas d'absence de Mme Aline COUDRAY, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Marc LAZARDEUX, attaché d'administration hospitalière,
- M. Bernard SERMANSON, adjoint des cadres hospitalier.

En cas d'absence de M. Jacques SULBERT, délégation de signature est donnée à :

- M. Philippe CHAUDET, ingénieur,
- M. Thierry CLERC, ingénieur.

En cas d'absence de M. Dominique TROUVE, délégation de signature est donnée à M. Thierry PASQUELIN, ingénieur.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature n°2016-043 du 5 décembre 2016 du directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Seine Saint-Denis » est abrogé.

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Bobigny, le 1<sup>er</sup> mai 2017 Le Directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis

Didier FRANDJI

# Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-05-01-001

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises de PARIS 18ème Grandes Carrières



DIRECTION GÉNÉRALE DES Finances publiques
DIRECTION REGIONALE DES Finances publiques D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème
GRANDES CARRIERES

GRANDES CARRIERES 61, rue Eugène Carrières 75875 PARIS cedex 18

# Arrêté portant délégation de signature

# en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de GRANDES CARRIERES 61, rue Eugène Carrière 75875 PARIS cedex 18.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête:

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Driss BOULAKHRIF, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;
- 5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.





## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle RONTES et à Madame Caroline BELHUMEUR, inspectrices des Finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;
- 5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Catherine BOUCHEREAU	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Mathilde DUHAMEL	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Drenica LAMI	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €





Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Nathalie GEROUX	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Geoffrey COLLANGE	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Brice AUBERT	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sahondra RAMAHERISON	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Séverine ROUSSEL	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sonia TISSOT	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Délie ZEBO	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Sylvain BOUFFARD	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000

# Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris le 1er mai 2017

Le comptable public, responsable du service des Impôts des entreprises,

Pascal LEMAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

# Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-05-02-004

Arrêté portant délégation de signature à Madame Claudine BAUCHET



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 02 Mai 2017

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS 94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

# **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

L'administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris;



# ARRETE

Article 1:

# **DELEGATION GENERALE**

Claudine BAUCHET, Administratrice des Finances publiques, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,

Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et la département de Paris

Philippe PARINI

# Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-05-02-005

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

# Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 02 mai 2017

DAUTIER HUBER COMTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie RECOUPÉ Nelly DANTON Brigitte VERGUIN Pierre ARCHER Katia GAILLARD Françoise COGUIC Danièle DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain PONS Jean Michel SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick	Services des Impôts des Entreprises:  Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 3ème Paris 3ème Paris 6ème Paris 6ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 10ème Sud Paris 10ème Sud Paris 10ème Sud Paris 11ème Folie-Wéricourt Paris 11ème Folie-Wéricourt	
GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPELLE Françoise DELACHAPELLE Eric SERVOZ Daniel DIMEY Véronique SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude	Paris 12ème Daumesnil Paris 12ème Picpus Paris 13ème Paris 14ème Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème La Muette Paris 16ème La Muette	

1 ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est 11ème brigade de vérification Paris Centre 12ème brigade de vérification Paris Centre 13ème brigade de vérification Paris Centre Aème brigade de vérification Paris Centre 15ème brigade de vérification Paris Centre Services de Publicité Foncière : 7ème brigade de vérification Paris Centre 9ème brigade de vérification Paris Centre 4ème brigade de vérification Paris Centre Sème brigade de vérification Paris Centre 1ère brigade de vérification Paris Centre 2ème brigade de vérification Paris Est 5ème brigade de vérification Paris Est 3ème brigade de vérification Paris Est 4ème brigade de vérification Paris Est 7ème brigade de vérification Paris Est 1ère brigade de vérification Paris Est Paris 19ème Buttes-Chaumont Paris 20ème Père-Lachaise Paris 20ème Saint-Fargeau Paris 20ème Charonne Paris 19ème Villette Paris 11ème bureau Paris 2ème bureau Paris 10ème bureau Paris 12ème bureau Paris 3ème bureau Paris 5ème bureau Paris 6ème bureau Paris 7ème bureau Paris 8ème bureau Paris 9ème bureau Paris 4ème bureau Paris 1er bureau Brigades: CONTOUT Carole, p.i - MURA William, p.i I HERNANDO Marie-Claude GONZALEZ Michel, p.i RICHARD François, p.i LE CREURER Amand BAUER Catherine, p.i AJUGIE Jean-Paul NICOLLET Florence **REYNAUD Bernard** ZWOLENIK Martine RICHARD François THEVENET Pascal REYNAUD Isabelle DELAUCHE Didier CARLES Monique PANTEIX Christian COUDERC Sandra CONTOUT Carole **GUIBON François** AROLD Didier, p.i **FOBAILEM André** PEYSSOU Marc **BOUTANT Bruno** GIRAUD Isabelle SIMONOT Claire GREEF Pascale FRITZ Bertrand CRIQ Bernard **MURA William** MANDIN Maël **BUFORT Edith** PALIX Gérard AROLD Didier CARIOU Lise **NEIGE Henri** 

GUINARD Matthieu	1ère brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	2ème brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	3ème brigade de vérification Paris Nord
CRIMIER Agnès	5ème brigade de vérification Paris Nord
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
HUMAIR Jean-Marie	10ème brigade de vérification Paris Nord
HUARD Michel	11ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FUENTES Hélène	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
BUGAUD Geneviève	1ère brigade de vérification Paris Ouest
TOMASENA Rémi	3ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier, p.i.	4ème brigade de vérification Paris Ouest
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris Ouest
MATHON DIT RICHARD Florence	8ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris Ouest
ROUVROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FAVRE Bernard	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédérique	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	2ème brigade de vérification Paris Sud
PAULHIAC Nicolas	4ème brigade de vérification Paris Sud
BENOIT Franck	5ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	6ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	7ème brigade de vérification Paris Sud
BERTHIER Lucile	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
BERTHIER Lucile, p.i.	Brigade Patrimoniale Paris Sud
1	ſ
	Pôles Contrôle Expertise
MORGAND Jean-Michel	Pôle contrôle expertise Paris 1er
SALLES Agnès	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Elysées Europe Haussmann Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche Pôle contrôle expertise Paris 12ème Pôle contrôle expertise Paris 13ème Pôle contrôle expertise Paris 14ème Pôle contrôle expertise Paris 10ème Pôle contrôle expertise Paris 11ème Pôle contrôle expertise Paris 19ème Pôle contrôle expertise Paris 20ème Pôle contrôle expertise Paris 6ème Pôle contrôle expertise Paris 9ème Pôle contrôle expertise Paris 18ème POREYE Thérèse Marie SANANIKONE Ratsamy TRESARRIEU Elisabeth THORNARY Catherine DEFORGE Christophe BONNET Dominique **CLOTEAU Valentine** NICOLLET Florence **GRAVIERE Martine** OUBIERE Annick **DEPROST Sylvain** ANNEQUIN Nicole VIVIEN Véronique GIQUEL Elisabeth JAULHAC Laurent **MEYRUEIX Marie BONNIN Philippe** AGRENÉ Denis **DUBOIS Frédéric** FAIJEAN Philippe /OCHELET Alain ANGE Christian GOGUET Mireille HOURY Isabelle FERRON Gaëlle **BRICHET Annie** NIANG Chantal =OIN Christine **CEDRA Michel AUDRAS** Cyril RAY Laure

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème Fiscalité immobilière élargie 11ème

Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris

**BUFFIERE Christine** 

**ZWOLENIK Martine** 

**DUPLAIX Annick** 

**BRAULT Julien** 

CRASPAIL Dominique	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)	
	Pôles de Recouvrement Spécialisé	
LEPAGE Serge	PRS - Parisien 1	
LECHARD Patricia	PRS - Parisien 2	
ROMBAUT Fabienne	PRS DNVSF	
	Centres des Impôts Fonciers	
FALCOU Michel, p.i	Paris Centre	
ROUSSEAU Cyril	Paris Est	
PEDEUTOUR Nicole	Paris Nord	
FALCOU Michel	Paris Ouest	
KAMINSKE Martial	Survey Control	

La Cheffe de Cabinet

Muriel PETITJEAN

Administratrice des Finances publiques